

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

ABIDJAN le 5 Mai 1970

N° 1.230/MEF/PER

NOTE CIRCULAIRE N°67

OBJET : Cotisations hiérarchisées PDCI-RDA 1970

à Messieurs les Directeurs
et Chefs de Service

Je vous rappelle que vous devez procéder dès à présent à la collecte des cotisations hiérarchisées PDCI-RDA pour l'ensemble du personnel de votre Direction ou Service pour l'Année 1970.

Cette collecte devra être précédée d'un recensement de tous vos agents, recensement qui tiendra compte de l'éventail des traitements et salaires des intéressés en application du barème des taux ci-après :

TRAITEMENTS ET SALAIRES

Au dessous de 15.000 francs.....	:	200 francs par an		
De 15.000 à 25.000	"	1.000	"	"
De 26.000 à 50.000	"	2.000	"	"
De 51.000 à 100.000	"	5.000	"	"
De 101.000 à 150.000	"	10.000	"	"
De 151.000 à 200.000	"	15.000	"	"
Au dessus de 200.000	"	25.000	"	"

Comme l'année dernière, M. PILLAH, Chef du Service Autonome du Personnel, est chargé de centraliser le produit de la collecte.

Les listes accompagnées du montant des cotisations et des cartes non placées, lui seront adressées. Il vous appartient de lui indiquer vos besoins en cartes de chaque catégorie.

Je vous demande d'intervenir personnellement pour la réussite de cette collecte.

P. le Ministre de l'Economie et des Finances
LE DIRECTEUR DU CABINET,
Signé: KONE ZOUMANA

Copie certifiée conforme transmise

à M.M. le Chef de Bureau des Douanes à ABIDJAN

- " " " Annexe de l'Aéroport de PORT-BOUET

- " " " Annexe de VRIDI

Le Chef de La Section des Ecritures

- " " des Entrepôts

- " de la Visite

- " du Contrôle Postal

- " du Groupe d'Intervention

Le Directeur du Centre d'Education professionnelle

Le Chef de la Brigade Motocycliste

- " " Mobile N° 1

- " " Mobile N° 2

Le Chef de la Subdivision Douanière du port

- " " " de l'EST

- " " " de l'OUEST

& MM. Le Chef du central Radio

Le Chef de la Brigade terrestre

Le Chef de la Brigade de l'Ancien Port

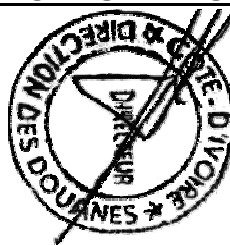
" " Spéciale

" " Maritime

qui voudront faire parvenir au Bureau du Personnel de la Direction des Douanes, la liste avec les indices des agents placés sous leur ordre au plus tard le 20 Mai 1970.

ABIDJAN, le 9 Mai 1970

LE DIRECTEUR DES DOUANES



M.K.ANGOUA

